

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVAKLEEN HEAVY DUTY
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 25 76 40
☎ +32 14 22 02 66
info@novatio.be
*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
☎ +32 14 85 97 38
info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Corr.	catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: hydroxyde de potassium.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Phrases P

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Informations supplémentaires

EUH208

Contient: produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Attention! La substance est absorbée par la peau

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium 01-2119486762-27	64-02-8 200-573-9	C≤2%	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Eye Dam. 1; H318	(1)(6)(10)	Constituant	
isotridécanol, ethoxylé	69011-36-5	C≤2%	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	(1)(10)	Constituant	
métasilicate de disodium 01-2119449811-37	6834-92-0 229-912-9	C≤2%	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	(1)(10)	Constituant	
2-butoxyéthanol 01-2119475108-36	111-76-2 203-905-0	C≤2%	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	(1)(2)(10)	Constituant	ETA inhalation (vapeurs): 3 mg/l ETA voie orale: 1200 mg/kg
hydroxyde de potassium 01-2119487136-33	1310-58-3 215-181-3	C≤0.4%	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1A; H314: C≥5%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Corr. 1B; H314: 2%≤C<5% , (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤C<2%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Irrit. 2; H319: 0,5%≤C<2% , (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(10)	Constituant	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol 01-2119777867-13	95-38-5 202-414-9	C≤0.3%	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(10)	Constituant	M: 10 (Aigu, ECHA) M: 1 (Chronique, ECHA)
produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque 01-2120750377-50	946-533-0	C≤0.3%	Skin Sens. 1B; H317 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(6) Repris dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008 mais la classification a été adaptée après évaluation de données expérimentales disponibles

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

2 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement pendant 30 minutes avec de l'eau (tiède). Couper les vêtements; ne jamais retirer les vêtements brûlés de la plaie. Ne pas donner d'antidouleur. Consulter un médecin/le service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin/le service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Corrosion des voies aériennes supérieures.

Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

Après ingestion:

Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Perforation de l'oesophage possible.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.
Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Échauffement: diluer le gaz/la vapeur toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils anti-étincelles et anti-déflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Prévoir une cuvette de retenue. Protéger contre le gel. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, acides (forts).

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

UE

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	98 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	246 mg/m ³

Belgique

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	98 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	246 mg/m ³
Potassium (hydroxyde de)	Valeur limite d'exposition court terme	2 mg/m ³ (M)

La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.

Pays-Bas

2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	20.4 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	246 mg/m ³

France

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	10 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	49 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	246 mg/m ³

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Potassium (hydroxyde de)	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	2 mg/m ³
--------------------------	--	---------------------

Allemagne

2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	10 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	49 mg/m ³

Autriche

2-Butoxyethanol	Tagesmittelwert (MAK)	20 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	98 mg/m ³
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	40 ppm
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	200 mg/m ³
Kaliumhydroxid	Tagesmittelwert (MAK)	2 mg/m ³

UK

2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	25 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	123 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	246 mg/m ³
Potassium hydroxide	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	2 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm
Potassium hydroxide	Valeur momentanée (TLV - Adopted Value)	2 mg/m ³

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Allemagne

2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten	150 mg/g Kreatinin	
---	---	--------------------	--

UK

2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)	Urine: post shift	240 mmol/mol creatinine	
-------------------------------------	-------------------	-------------------------	--

USA (BEI-ACGIH)

2-butoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA))	urine: end of shift	200 mg/g creatinine	With hydrolysis
---	---------------------	---------------------	-----------------

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
2-Butoxyethanol (Alcohols IV)	NIOSH	1403
2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solvent)	OSHA	83
2-Butoxyethanol	OSHA	5001
Butoxyacetic acid	NIOSH	8316
Butyl cellosolve (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Butyl Cellosolve	OSHA	83
Potassium Hydroxide (Alkaline Dust)	NIOSH	7401
Potassium Hydroxide	NIOSH	7405

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.5 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	3 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1.5 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	3 mg/m ³	

métasilicate de disodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	6.22 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.49 mg/kg de pc/jour	

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

2-butoxyéthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	98 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1091 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	246 mg/m ³	

hydroxyde de potassium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m ³	

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.46 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	14 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.06 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	2 mg/kg de pc/jour	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	16.4 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.67 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	153 µg/cm ²	

DNEL/DMEL - Grand public

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.6 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	1.2 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	25 mg/kg de pc/jour	

métasilicate de disodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.55 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.74 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.74 mg/kg de pc/jour	

2-butoxyéthanol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	59 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	426 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	147 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.3 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	26.7 mg/kg de pc/jour	

hydroxyde de potassium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m ³	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.47 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.67 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.67 mg/kg de pc/jour	

PNEC

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	2.83 mg/l	
Eau de mer	0.283 mg/l	
STP	50 mg/l	
Sol	1.1 mg/kg sol dw	

métasilicate de disodium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	7.5 mg/l	
Eau de mer	1 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	7.5 mg/l	
STP	1000 mg/l	

2-butoxyéthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	8.8 mg/l	
Eau de mer	0.88 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	26.4 mg/l	
STP	463 mg/l	
Sédiment d'eau douce	34.6 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.46 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.33 mg/kg sol dw	
Oral	0.02 g/kg alimentation	

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	< 0.01 mg/l	
Eau de mer	< 0.01 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	< 0.01 mg/l	
STP	0.26 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.376 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.038 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.075 mg/kg sol dw	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	2.4 µg/l	
Eau de mer	0.24 µg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	24 µg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	2.4 µg/l	
STP	8.37 mg/l	
Sédiment d'eau douce	190 µg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	19 µg/kg sédiment dw	
Sol	36.6 µg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils anti-étincelles et anti-déflagrants Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.35 mm	Classe 6	

c) Protection des yeux:

Écran facial (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Transparence	Limpide
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	1.13 - 10.6 vol %
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	1 mm ² /s ; 40 °C
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C - 173 °C
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	23 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; soluble
Densité relative	1.05 ; 20 °C
Densité absolue	1050 kg/m ³ ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	230 °C
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible dans la littérature

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

7 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

pH 13.4

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation 0.3 ; Acétate de butyle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Réaction alcaline.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils anti-étincelles et anti-déflagrants Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides (forts).

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1913 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1780 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	LOAEC	OCDE 412	30 mg/m ³ air	6 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)			catégorie 4			Jugement d'experts	

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	

métasilicate de disodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		1152 mg/kg de pc - 1349 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 10 %
Dermique	DL50	EPA OPPTS 870.1200	> 5000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Inhalation (vapeurs)	CL50	EPA OPPTS 870.1300	> 2.06 mg/l	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

8 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1746 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50	OCDE 401	1414 mg/kg de pc		Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	CL0	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	ATE		3 mg/l			Annexe VI	
Inhalation (vapeur saturée)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 433	2.25 mg/l	4 h	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Aucun effet

hydroxyde de potassium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 425	333 mg/kg de pc - 388 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	1265 mg/kg		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Méthode B.1 ter de l'UE	> 2000 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Méthode de l'UE B.3	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification se base sur le pH

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1						

métasilicate de disodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Sans objet (test in vitro)	Lésions oculaires graves		0.17 minutes	30 minutes; 1; 2; 4 heures; tous les jours (14 jours)	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Annexe VI	

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

9 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Irritant	Méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

hydroxyde de potassium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405	5 minutes		Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 5%
Sans objet (test in vitro)	Corrosif	Équivalent à OCDE 431		1 heure	Épiderme humain reconstitué		Solution aqueuse à 10 %
Peau	Corrosif	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 10 %
Inhalation	Irritant	Observation des humains			Humain	Read-across (NaOH)	

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	1; 24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Sans objet (test in vitro)	Lésions oculaires graves	OCDE 438			Oeil de poulet isolé	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Non irritant	OCDE 439	15 minutes		Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

Conclusion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

métasilicate de disodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

hydroxyde de potassium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant				Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24 heures	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant	Méthode de l'UE B.42			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	≥ 500 mg/kg de pc/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (poussières)	NOAEL effets locaux	OCDE 413	3 mg/m ³ air		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale d'un produit similaire
Inhalation (poussières)	LOAEC	OCDE 413	15 mg/m ³ air	Système respiratoire	Histopathologie	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale d'un produit similaire

métasilicate de disodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	227 mg/kg de pc/jour - 237 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	3 mois	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	< 69 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jours (en continu)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	< 82 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	> 150 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours / semaine)	Lapin (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	< 31 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	62.5 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

hydroxyde de potassium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermique								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	20 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	31 jour(s) - 51 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 422	≥ 60 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	31 jour(s) - 51 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

11 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Méthode B.7 de l'UE	≥ 1000 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	28 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	

métasilicate de disodium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)		Valeur expérimentale	

2-butoxyéthanol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

hydroxyde de potassium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium)		Valeur expérimentale	

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	EU-méthode B.13/14	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Méthode B.10 de l'UE	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

12 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474	2 dose(s)/24 heures d'intervalle	Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

métasilicate de disodium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (diète))	Équivalent à OCDE 475	24 h	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

2-butoxyéthanol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE 474	3 dose(s)/24 heures d'intervalle	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

hydroxyde de potassium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
					Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 495 mg/kg de pc/jour	103 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	> 125 ppm	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

hydroxyde de potassium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	30 mg/kg de pc/jour	23 jours (gestation, tous les jours)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale d'un produit similaire
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	< 10 mg/kg de pc/jour	23 jours (gestation, tous les jours)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale d'un produit similaire
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOAEL		≥ 250 mg/kg de pc/jour	2 année(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale d'un produit similaire

métasilicate de disodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	> 200 mg/kg de pc/jour	2 jour(s)	Souris	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	12.5 mg/kg de pc/jour	2 jour(s)	Souris	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL		> 159 mg/kg de pc/jour		Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

2-butoxyéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	200 mg/kg de pc/jour	3 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	30 mg/kg de pc/jour	3 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	Évaluation de la fertilité	720 mg/kg de pc/jour		Souris (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

hydroxyde de potassium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement								Dispense de données
Effets sur la fertilité								Dispense de données

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEC	OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	> 20 mg/kg de pc/jour	51 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL (P)	OCDE 422	> 20 mg/kg de pc/jour	31 jour(s) - 51 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL (F1)	OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour	31 semaine(s) - 51 semaine(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	300 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	300 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 407	≥ 1000 mg/kg de pc/jour	28 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
Non classé pour la toxicité par aspiration

Toxicité autres effets

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Eruption/dermatite.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 114 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	79 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 210	≥ 35 mg/l	35 jour(s)	Danio rerio	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	25 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	OCDE 209	> 500 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

métasilicate de disodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ISO 7346-1	210 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	1700 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EbC50	DIN 38412-9	207 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE0	DIN 38412-27	> 1000 mg/l	0.5 h	Pseudomonas putida		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50	OCDE 209	> 100 mg/l	3 h	Boue activée		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

2-butoxyéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1550 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	1840 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	286 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 204	> 100 mg/l	21 jour(s)	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	100 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Seuil de toxicité	Équivalent à DIN 38412/8	700 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	0.3 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	0.16 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	0.03 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	0.011 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		26 mg/l		Bacteria			Étude de littérature; Aigu
	IC50	OCDE 209	26 mg/l	180 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	22 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	46 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	2.4 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	CE10	OCDE 201	0.5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	2 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

isotridécaneol, ethoxylé

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	82 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

2-butoxyéthanol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	90 %; Dioxyde de carbone	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.90	5.5 h	1.5E6 /cm ³	QSAR

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	1 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	71 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

L'/les agent(s) tensioactif(s) est/sont biodégradable(s) conformément au Règlement (CE) no 648/2004

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	Équivalent à OCDE 305	1.1 l/kg - 1.8 l/kg; Poids frais	4 semaine(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		-13	25 °C	QSAR

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

isotridécanol, ethoxylé

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		232.5 l/kg	54 h - 72 h	Pimephales promelas	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		6.4	22 °C	Approche fondée sur la force probante des données

métasilicate de disodium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

2-butoxyéthanol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Test de BASF		0.81	25 °C	Valeur expérimentale

hydroxyde de potassium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.00	372 l/kg; Poids frais		Pisces	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		8.4		Calculé

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	71 l/kg			QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		3.4	23.7 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	2.5	QSAR

isotridécanol, ethoxylé

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.376 - 2.645	QSAR

2-butoxyéthanol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.5 - 0.9	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	0.31 %	0 %	0.01 %	0.59 %	99.09 %	QSAR

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	5.1	Valeur calculée

Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

12.7. Autres effets néfastes

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

isotridécanol, ethoxylé

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

métasilicate de disodium

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

2-butoxyéthanol

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

hydroxyde de potassium

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 30 (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1719
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide alcalin caustique, n.s.a. (métasilicate de disodium; hydroxyde de potassium)
------------------	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C5

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

19 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1719
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide alcalin caustique, n.s.a. (métasilicate de disodium; hydroxyde de potassium)
------------------	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C5

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification

Numéro ONU/numéro d'identification	1719
------------------------------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide alcalin caustique, n.s.a. (métasilicate de disodium; hydroxyde de potassium)
------------------	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
Code de classification	C5

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1719
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)
------------------	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	-
----------------	---

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

20 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Dispositions spéciales	A803
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	0.5 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
1.4 %	
15 g/l	

2-butoxyéthanol

Nom de produit	Résorption dermale
2-Butoxyéthanol	Peau

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications

<5% agents de surface non ioniques, <5% EDTA et sels, <5% agents de surface amphotères, <5% agents de surface cationiques, parfums

Normes européennes de potabilité d'eau (98/83/CE et 2020/2184)

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Sodium	200 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> · isotridécane, ethoxylé · 2-butoxyéthanol · 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazole-1-yl)éthanol · produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque 	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: <ul style="list-style-type: none"> a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1. 	1. Ne peuvent être utilisés: <ul style="list-style-type: none"> — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: <ul style="list-style-type: none"> — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: <ul style="list-style-type: none"> a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010,

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

21 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

		<p>“L’ingestion d’huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales”;</p> <p>b) l’emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: “Une seule gorgée d’allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales”;</p> <p>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d’une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · éthylènediaminotétracétate de tétrasodium · métasilicate de disodium · 2-butoxyéthanol · hydroxyde de potassium 	<p>Substances relevant d’un ou de plusieurs des points suivants:</p> <p>a) substances classées à l’annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l’exclusion de toute substance classée en raison d’effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l’exclusion de toute substance classée en raison d’effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 <p>b) substances figurant à l’annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil</p> <p>c) substances figurant à l’annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe</p> <p>d) substances figurant à l’appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s’appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu’ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.</p>	<p>Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081</p>

Législation nationale Belgique NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

Résorption peau	2-Butoxyéthanol; D; La mention “D” signifie que la résorption de l’agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l’exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l’agent dans l’air.
-----------------	--

Législation nationale Pays-Bas NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Waterbezwaarlijkheid	A (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

2-butoxyéthanol

Huidopname (wettelijk)	2-Butoxyethanol; H
------------------------	--------------------

Législation nationale France NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

Risque de pénétration percutanée	2-Butoxyéthanol; Risque de pénétration percutanée
----------------------------------	---

Législation nationale Allemagne NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Lagerklasse (TRGS510)	8 A: Brennbare ätzende Gefahrstoffe
-----------------------	-------------------------------------

WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
-----	--

éthylènediaminotétracétate de tétrasodium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

isotridécanol, ethoxylé

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

métasilicate de disodium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d’établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

22 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

2-butoxyéthanol

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	2-Butoxyethanol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	2-Butoxyethanol; H; Hautresorptiv

hydroxyde de potassium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

Législation nationale Autriche

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

besondere Gefahr der Hautresorption	2-Butoxyethanol; H
-------------------------------------	--------------------

Législation nationale UK

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

Skin absorption	2-Butoxyethanol; Sk
-----------------	---------------------

Autres données pertinentes

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

TLV - Carcinogen	2-Butoxyethanol; A3
CIRC - classification	3; 2-butoxyethanol

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (tractus gastro-intestinal, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
Erc50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201

Numéro BIG: 58494

23 / 24

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.